

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 24 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICHICI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danièle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD	

### **Membres absents :**

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Céline RABUT	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Personnel – création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux, Directeur adjoint ou Directrice adjointe Droit des Sols.**

Depuis 2015, l'activité du service droit des sols ne cesse d'augmenter. A titre d'exemple, cette augmentation a avoisiné les 30% de dossiers supplémentaires en 2021 par rapport à 2019 et 2020.

Par ailleurs, l'instruction s'est complexifiée avec l'ajout de nouveaux règlements tel que l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine ou encore le Plan de Prévention des Risques, le tout dans un contexte où la qualité architecturale des projets revêt un enjeu de plus en plus important, impliquant des phases de concertation préalables grandissantes avec les différents porteurs de projet.

Ainsi, les collaborateurs du service ont un besoin d'accompagnement technique au quotidien, afin de conforter les instructions réalisées et les porteurs de projet sont quant à eux en attente d'échanges poussés pour les accompagner dès le début de leur projet, jusqu'à leur réalisation.

La création d'un poste de directeur adjoint ou directrice adjointe permettrait d'apporter un soutien à la direction dans le déploiement et le confortement de ces actions, avec la mise en place d'un encadrement de proximité de l'équipe d'instructeurs, d'un support technique pointu dans l'analyse des projets afin d'améliorer sans cesse la qualité architecturale de ceux-ci et ainsi répondre aux enjeux urbanistiques actuels.

La personne recrutée assurerait l'encadrement et l'animation de l'équipe d'instructeurs (13 agents) et seconderait la directrice en prenant part à l'organisation de la direction composée de presque 30 agents.

Elle établirait les plannings prévisionnels de gestion de service en lien avec la direction, réaliserait les entretiens d'évaluation annuels des agents et serait force de proposition pour animer et coordonner les missions de cette équipe tout en respectant les délais réglementaires liés à l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Il lui appartiendrait notamment :

- d'accompagner l'équipe d'instruction dans les questions quotidiennes qui peuvent survenir.
- d'animer les réunions techniques en préparant des thématiques à aborder afin de faire gagner en technicité l'équipe.
- d'assurer le rôle de référent-expert technique pour assister les instructeurs dans leurs missions.

Parallèlement, il lui serait demandé de prendre en instruction directe certains des dossiers les plus complexes.

En outre, au-delà du remplacement de la directrice en cas d'absence (remplacement technique et managérial), la personne recrutée aurait plus particulièrement en charge :

- de fournir un accompagnement architectural des projets : avis technique sur les dossiers en cours d'instruction, formulation de propositions pour améliorer le projet architectural soumis en tenant compte de l'environnement du projet et de l'objectif de qualité architecturale fixée par la collectivité,
- de travailler en lien étroit avec la Splaad afin de consolider en amont le montage opérationnel des dossiers en vue du dépôt de l'autorisation d'urbanisme,
- de participer à des réunions de pré-projets,
- d'assurer un suivi des infractions d'urbanisme,
- d'assurer une veille juridique,
- d'assurer un suivi et une analyse de l'activité de la direction.

Il convient donc de créer un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux (catégorie A).

S'agissant d'un emploi de catégorie A spécifique, le recrutement d'un agent contractuel pourra être envisagé pour répondre aux besoins du service, en l'absence de candidatures statutaires adaptées, conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les conditions de recrutement seraient les suivantes :

- si cadre d'emplois des attachés territoriaux : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.
- si cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux: diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

La rémunération de la personne engagée comprendrait, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la création du poste indiqué dans le rapport, à compter du 1er avril 2022 ;
- **de dire** que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel (CDD de 3 ans renouvelable), en l'absence de candidatures statutaires adaptées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions ;
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	